

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**RAPPORT 22/11/03/VAT**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de  
façades - Diminution des montants des subventions votés en 2017 et notifiés aux propriétaires privés  
dans le cadre des ravalements de façades.**

21-37883-DPE TE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 25 octobre 2010 le Conseil Municipal a approuvé la définition stratégique, les objectifs, les moyens et le mode opératoire, ainsi que les modalités de la concertation pour l'opération « Grand centre Ville ».

Par délibération du 9 décembre 2013 le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la campagne Chartreux I dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

La Ville a adopté en 2016 un partenariat financier avec le Département pour le ravalement des façades (délibération du 27 juin 2016, prolongé par des avenants approuvés respectivement par la délibération du 04 février 2019 et par la délibération du 16 septembre 2019).

Par délibération du 5 décembre 2016, eu égard à la participation financière du Département, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'étendre le dispositif existant avec le lancement de quatre grandes campagnes de ravalement réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements.

Par les délibérations suivantes : du 6 février 2017, du 3 avril 2017, du 26 juin 2017, du 16 octobre 2017 et du 11 Décembre 2017, il a été attribué des aides aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalements de façade ou dans le cadre de ravalement de façade spontanés notamment sur l'axe Chartreux (4<sup>ème</sup> arrondissement).

Le versement des subventions était subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect, par le(s) bénéficiaire(s), de toute prescription particulière précisée dans le courrier notifiant l'octroi et dans les règlements d'octroi.

Les ajustements, suite aux factures acquittées, non réalisation et non conformités diverses ont entraîné la baisse des montants subventionnables. Il apparaît donc nécessaire de réduire le montant des aides financières votées en 2017 et notifiées aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est actée la diminution des montants des subventions votés en 2017 et notifiés aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades, détaillée dans le tableau ci-dessous :

Opération	% subvention engagée sur devis	Nom du (co)propriétaire	Montant non versé	Observations
<b>Campagne de ravalement -Chartreux-13004</b>				
33 boulevard d'Arras	30	M . Michel COLOMBET	7,97 Euros	Ajustement suite aux factures acquittées
37 boulevard d'Arras	30	M. Mme Marcel AGNESE	2,30 Euros	Ajustement suite aux factures acquittées
166 avenue des Chartreux	50	. Mme Martine BARET	886,63 Euros	Caducité suite au climatiseur non déposé
1 rue Audran	30	Michel DEJOU	2372,25 Euros	Travaux réalisés hors délai
14 boulevard d'Arras	30	l'ensemble des copropriétaires, SCI, ou leurs représentants	6 328,80 Euros	Ravalement non réalisé
32 boulevard d'Arras	30	M. Adrien DORADO	348,74 Euros	Dossier de mise en paiement non présenté dans les délais
38 boulevard d'Arras	30	l'ensemble des copropriétaires, SCI, ou leurs représentants	962,40 Euros	Ajustement suite aux factures acquittées
41 boulevard d'Arras	30	l'ensemble des copropriétaires,SCI, ou leurs représentants M. Lionel BREMOND M,Mme GANAY	1959,74 Euros	Ajustement suite aux factures acquittées 2 Dossiers de mise en paiement non présentés dans les délais
145 avenue des Chartreux	30	Mme LE  l'ensemble des copropriétaires, SCI, ou leurs représentants	1257,45 Euros	Dossier de mise en paiement non présenté dans les délais - Ajustement suite aux factures acquittées
125 avenue des Chartreux	30	l'ensemble des copropriétaires,SCI, ou leurs représentants	346,51 Euros	Ajustement suite aux factures acquittées
177 avenue des Chartreux	30	Mme BERARD Indiv. BERARD	9 420,00 Euros	Travaux non conformes et hors délai

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements